

Séance du 05 avril 2018

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2017

Le compte rendu de la séance du 15 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2017

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017 du budget principal et des budgets annexes de l'assainissement et du Grand Filon transmis par Monsieur le Trésorier d'Aiguebelle. Ce compte de gestion est conforme au compte administratif 2017 et n'appelle donc ni observation ni réserve de la part du Conseil Municipal.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote. Sous la présidence de Christiane LEHMANN, 1ère adjointe, le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs du budget principal M14 et des budgets annexes M14 et M49, ceux-ci traduisant les résultats de clôture de l'exercice 2017 suivants :

Budget principal M14

Section de fonctionnement :

Recettes.....626 862,73€
Dépenses.....554 812,08€
Soit un excédent de.....72 050,65€
Pour un résultat de clôture de.....99 602,37€

Section d'investissement :

Recettes.....97 965,97€
Dépenses.....245 907,56€
Soit un déficit de.....147 941,59€
Pour un résultat de clôture de.....-203 331,52€

Budget assainissement M49

Section de fonctionnement :

Recettes.....41 668,39€
Dépenses.....37 298,16€
Soit un excédent de.....4 370,23€
Pour un résultat de clôture de.....-51 343,27€

Section d'investissement :

Recettes.....50 755,89€
Dépenses.....69 305,52€
Soit un déficit de.....18 549,63€
Pour un résultat de clôture de.....51 150,96€

Budget annexe du Grand Filon M14

Section de fonctionnement :

Recettes.....103 182,05€
Dépenses.....109 666,80€
Soit un déficit de.....6 484,75€
Pour un résultat de clôture de.....-69 785,22€

Section d'investissement :

Recettes.....4 817,48€
 Dépenses.....811,00€
 Soit un excédent de.....4 006,48€
 Pour un résultat de clôture de.....42 029,60€

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017

Le compte administratif pour l'exercice 2017 fait apparaître les résultats suivants :

BUDGET	SECTION	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2017
BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	+ 99 602,37
	INVESTISSEMENT	- 203 331,52
ASSAINISSEMENT	FONCTIONNEMENT	- 51 343,27
	INVESTISSEMENT	+ 51 150,96
GRAND FILON	FONCTIONNEMENT	- 69 785,22
	INVESTISSEMENT	+ 42 029,60

Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent cumulé de fonctionnement du budget principal à la section d'investissement pour un montant de 99 602,37€.

Monsieur le Maire indique qu'aucune affectation de résultat n'est possible pour les budgets annexes de l'assainissement et du Grand Filon compte tenu des résultats de clôture de ces budgets.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces affectations.

BUDGET PRIMITIF 2018 : DETAIL DES PARTICIPATIONS AU SIPDH

Monsieur le Maire présente au conseil le détail des participations financières à verser au SIPDH en 2018 pour un total de 31 800.00€. Il précise qu'une somme supplémentaire de 10 000€ est prévue au BP dans la cadre de la mutualisation de l'enfouissement des conteneurs à ordures ménagères. Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'inscription des crédits correspondants au BP 2018.

PARTICIPATION AU SIAEP POUR LES TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE

Monsieur le Maire rappelle au conseil que dans le cadre de la gestion de l'eau potable transférée au SIAEP, un programme d'investissements sur une durée de 7 ans laissera à la commune à assumer un autofinancement de 400 000€ environ. Une discussion est en cours avec le SIAEP pour la réalisation d'un emprunt équivalent par le syndicat pour le compte de la commune qui s'engage à lui rembourser les annuités.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la solution financière ainsi proposée.

TAXE PROFESSIONNELLE UNIQUE

Le conseil municipal prend acte à l'unanimité du passage à la taxe professionnelle unique décidé par la Communauté de Communes Porte de Maurienne à compter du 01/01/2018.

BUDGET PRIMITIF 2018 : ACHATS ET VENTES DE TERRAINS

Le conseil municipal par 2 NPPV (A. BOUVIER et F. CHOUQUER) et le reste POUR donne son accord et approuve l'inscription des crédits correspondants au BP 2018 pour les achats de terrains envisagés pour un montant de 4 700€ et pour les ventes de terrain proposées à hauteur de 1 501€ (+ 3 000 € de report 2017).

FORET COMMUNALE : PROGRAMME DES TRAVAUX 2018

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reporter toute décision de réalisation de travaux en forêt communale au second semestre 2018 en fonction des possibilités

budgétaires. S'agissant des recettes, la vente d'une coupe de bois par l'ONF pour 16 100€ est prévue.

BUDGET PRIMITIF 2018 : REPARTITION DE LA TADE

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire au BP 2018 les crédits correspondants au reversement par le département de la Taxe Départementale sur les Droits d'Enregistrement (TADE) prévue à hauteur de 76 000€ pour 2018. Cette recette devra entraîner la réalisation de travaux de route prévus au budget pour un total de 40 000€.

DEGATS CAUSES PAR LES INTEMPERIES DE JANVIER 2018

Monsieur le Maire présente au conseil les estimations faites pour les réparations des voiries impactées par les intempéries de janvier 2018. Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat, de la Région et du Département.
- Décide d'inscrire au BP 2018 les dépenses (74 000€ TTC) et recettes correspondantes (49 000€).

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention pour l'année 2018 aux associations suivantes :

- ACCA (association de chasse) 600€
- Anciens combattants 200€
- Echo de Charbonnière 300€
- USCA foot 200€
- Banque alimentaire 32.80€
- Regul'Matous 100€
- Théâtre en Maurienne 1 000€
- Ass des sylviculteurs des Hurtières 900€

BP 2018 : DETAIL DES DEPENSES DE PERSONNEL

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le détail des emplois de la commune pourvus en 2018 et des autres dépenses de personnel. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire les crédits correspondants à hauteur de 225 010€.

CLASSE DE DECOUVERTE : DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500€ pour participer au financement d'une classe de découverte pour les enfants de l'école primaire.

INSTALLATION D'UNE ANTENNE RELAIS

Monsieur le Maire fait part des discussions engagées avec un opérateur de téléphonie mobile en vue de l'installation d'une antenne relais à proximité de l'autoroute. A l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve l'installation d'une antenne relais sur la parcelle B1153 au lieudit « Les Voutes »
- Décide de fixer le montant du loyer correspondant.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante en cas d'accord avec l'opérateur sur les conditions proposées.

INDEMNITES DU PERCEPTEUR

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De verser une indemnité de conseil au titre de 2017 à Monsieur Dominique QUATREVILLE à hauteur de 50% du montant sollicité, soit 105.24€ pour le budget principal.
- De ne verser aucune indemnité de conseil au titre de 2017 à Monsieur Patrick LAVAUD pour le budget principal.

- De ne verser aucune indemnité de conseil au titre de 2017 à Messieurs Patrick LAVAUD et Dominique QUATREVILLE pour le budget annexe du Grand Filon.

BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle au conseil la réflexion engagée sur le devenir de certains biens du domaine communal et notamment les bâtiments de l'ancienne école de la Chaisaz d'une part, réhabilitée en deux appartements actuellement loués, et de la Halte Gourmande d'autre part, actuellement non loué. Il fait part des travaux à réaliser dans ces bâtiments et de l'estimation de ces biens effectués récemment. Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De surseoir à la vente du bâtiment de l'ancienne école de la Chaisaz.
- De mettre en vente le bâtiment de la Halte Gourmande.

BP 2018 : VOTE DES TAUX D'IMPOTS LOCAUX

Monsieur le maire rappelle au conseil que du fait du passage de la communauté de communes Porte de Maurienne à la taxe professionnelle unique au 01/01/2018 cette taxe fait désormais l'objet d'un reversement de la structure intercommunale sur la base des montants de 2017 et ne nécessite donc plus de voter un taux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier les autres taux d'imposition des taxes locales pour 2018 qui sont donc les suivants :

20172018

- TH14.00%14.50%
- FONCIER BATI21.00%21.10%
- FONCIER NON BATI118.05%120.00%

Le produit généré par cette évolution des taux est en augmentation de 3 119€ par rapport à 2017, incluant la « richesse vive » constituée des nouveaux contribuables.

BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les budgets primitifs présentés par Monsieur le Maire pour l'exercice 2018 qui s'équilibrent en dépenses et en recettes :

BUDGET	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT NT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT NT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT NT	RECETTES D'INVESTISSEMENT NT
BUDGET PRINCIPAL	658 157 €	658 157 €	509 134 €	509 134 €
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NT	88 800 €	88 800 €	137 653 €	137 653 €
BUDGET ANNEXE GRAND FILON	170 686 €	170 686 €	47 029 €	47 029 €

Départ de Monsieur Jonathan SEMILLON

Présents : 7

Votants : 8

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE

Le conseil municipal prend acte de la décision du CDG 73 d'augmenter le taux de cotisation au service de médecine préventive à compter du 01/01/2018 et autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention correspondante.

FOURRIERE ANIMALE

Monsieur le Maire rappelle au conseil les obligations pour chaque commune de prévoir sur son territoire en cas de besoin l'intervention d'un service de fourrière animale. A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la SPA de Chambéry.

GITES COMMUNAUX

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le principe des tarifs « promotionnels » en cas de difficulté de location sur certaines périodes.
- Fixe le prix de la caution du gîte de Rochebrune à 500€.
- Fixe le forfait ménage pour la location complète du gîte de Rochebrune à 250€.

URBANISME : RETROCESSION D'UNE PARCELLE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la rétrocession à l'euro symbolique aux conjoints LOZET de la parcelle C 2682 située au Chef-Lieu et désigne Madame Monique LEONARD pour représenter la commune dans l'acte administratif.

PROGRAMME DES ANIMATIONS

Monsieur le Maire rappelle au conseil les animations proposées sur la commune en 2018. Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Charge Monsieur le Maire de solliciter les associations communales en vue de leur participation à l'organisation et à la réussite du festival de Daniel GROS du 03 au 08 juillet 2018.
- Autorise la mise à disposition gratuite de salles et de matériel communal aux associations organisatrices d'événements sur la commune en 2018 qui en font la demande.
- Approuve le versement d'une contribution de 192€ au titre de l'organisation de la veillée en Belledonne qui aura lieu à St Pierre de Belleville cette année.
- Charge Monsieur le Maire de définir les modalités d'organisation de la fête de la musique 2018 avec les associations concernées.

ASSOCIATION FONCIERE DES HAUTS DE LA MINIERE

Monsieur le Maire rappelle au conseil les échanges de terrains effectués récemment en vue d'une extension de l'association foncière des Hauts de la Minière. Il présente la liste des parcelles de terrains à intégrer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte des parcelles de terrains concernées par l'extension et approuve l'intégration de parcelles communales dans cet ensemble pour une surface totale de 49 523 m².

REFUGE DE ROCHEBRUNE

Monsieur le Maire rappelle au conseil les dégradations régulières dont fait l'objet l'ancienne batterie de Rochebrune.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De barrer l'accès du refuge aux véhicules par la pose d'enrochement sur le territoire communal.
- D'installer un peu de mobilier (table et bancs extérieurs) pour permettre une halte des randonneurs.

VŒU RELATIF AU CENTENAIRE DE LA FIN DE LA 2^{ème} GUERRE MONDIALE

Monsieur le Maire présente au conseil la proposition de vœu transmise par L'ARAC.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECLARE être conscient que la question de la Paix, cent ans après la fin de la guerre de 14/18 demeure en enjeu majeur pour l'avenir des peuples, des nations, de notre planète.
- EXPRIME avec force sa volonté de paix entre les peuples.
- SOUHAITE redonner toute sa place à l'ONU qui dans son préambule proclame « Nous peuples des Nations Unies, résolus à préserver les générations futures du

fléau de la guerre, qui par deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité tant de souffrances ».

HORAIRES D'OUVERTURE DU GRAND FILON

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve de modifier les horaires d'ouverture du Grand Filon pour la saison 2018, le site étant ouvert de 13h00 à 19h00 durant les mois de juillet et août.

PERSONNEL DU GRAND FILON

Le conseil municipal approuve à l'unanimité de modifier sa délibération du 15/12/2017 pour la création d'un emploi saisonnier au Grand Filon et décide que cet emploi sera pourvu à temps non complet pour une durée maximale de 3 mois durant les mois de juin à août 2018.

BIEN DU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE : LOCATION

Monsieur le Maire rappelle au conseil la demande de location d'un appartement communal émanant de Monsieur Charles ESAIN. Il indique que, s'agissant d'un membre du conseil municipal, cette location doit être autorisée par délibération du conseil municipal et faire l'objet d'une estimation du service des domaines.

Le conseil municipal, par 1 NPPV (C.ESAIN) et le reste POUR

- APPROUVE la location d'un appartement communal à Monsieur Charles ESAIN, Adjoint au Maire.
- PREND ACTE ET REGRETTE qu'aucune estimation de la valeur locative de ce bien ne puisse être sollicitée auprès du service des domaines.
- FIXE le montant du loyer mensuel de cet appartement au même montant que les précédents locataires.

SUBVENTION AU GRAND FILON

Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- Le versement d'une participation annuelle de 6 000€ au budget annexe du Grand Filon au titre de 2018.
- Le versement d'une participation exceptionnelle de 4 000€ au budget annexe du Grand Filon au titre de 2018.

DESIGNATION DE REPRESENTANTS

Le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner Monsieur Alain BOUVIER, Maire, pour représenter la commune dans la commission des impôts directs de la communauté de communes Porte de Maurienne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Retrouvez les informations municipales sur le site de la commune :
<http://www.saintgeorgesdhurtieres.fr>

Séance du 22 juin 2018

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour deux points portant d'une part sur le personnel communal et d'autre part sur les tarifs de l'assainissement.

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité d'étudier ces questions lors de la présente séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MAI 2018

Le compte rendu de la séance du 02 mai 2018 est approuvé à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL

Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- Les renouvellements de contrats de deux agents des services techniques affectés à l'entretien des bâtiments et à la gestion des gites.
- Le recrutement d'un emploi d'été au sein des services techniques pour une durée de 15 jours à raison de 30h00 hebdomadaires.

TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à l'augmentation des tarifs de l'assainissement applicables le 01/07/2019 de la manière suivante :

- Abonnement 36.90€
- Consommation 0.58€ / m³

TARIFS DU GRAND FILON

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs proposés par Madame la Directrice du Grand Filon pour la saison 2018.

CONVENTION AVEC LE CDG73

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur l'obligation d'une médiation préalable en cas de litige avec un agent, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire proposée par le CDG73 jusqu'au 18 novembre 2020.

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité du montant de l'attribution de compensation provisoire qui sera versée à la commune par la communauté de communes Porte de Maurienne en 2018 au titre de la fiscalité professionnelle unique et confirme sa volonté de percevoir ce reversement par douzième.

INCORPORATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la possibilité de profiter de la vente de la propriété GERMAIN (les Losses) pour régulariser les emprises de routes. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour l'acquisition à l'euro symbolique des emprises concernées et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

LAC DE SAINT ALBAN D'HURTIERES : SUBVENTION

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement d'une participation de 250€ au titre des frais de fonctionnement du lac de SAINT ALBAN D'HURTIERES pour l'année 2018.

ACHAT DE MATERIEL

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le rachat de divers matériels pour les services techniques appartenant à Monsieur Jean Paul CHABANNE pour un montant de 5 220€.

STATIONNEMENT FROIDE FONTAINE

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité des nouvelles difficultés de stationnement dans le hameau de Froide Fontaine et charge Monsieur le Maire d'engager des discussions avec les propriétaires riverains afin de trouver une solution pour la création d'un stationnement communal.

BASSIN DU REPOSET

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un accord de principe pour l'incorporation dans le domaine public des parts de la succession BOIS Pierre et MAUDRALET Joseph sur la parcelle C2049 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

GESTION DES FONTAINES

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à la proposition de vente par les conjoints GUSTAVE de la partie de leur parcelle C1429 sur laquelle se situe le bassin. Le Conseil Municipal précise par ailleurs qu'un bilan complet du fonctionnement des fontaines situées sur le territoire communal sera effectué après la visite des installations par le SIAEP et suite aux propositions que le syndicat fera dans ce dossier.

LABELISATION GITE DE ROCHEBRUNE

Le Conseil Municipal donne un accord de principe à l'unanimité pour engager le gîte de Rochebrune dans une procédure de labellisation « qualité cyclo Maurienne » et charge la commission concernée d'envisager les aménagements à effectuer.

NUISANCES SONORES

Après avoir entendu l'exposé des faits de Monsieur le Maire et le rappel de la réglementation en vigueur, le Conseil Municipal prend acte de la requête de Madame Christiane MASSARD visant à faire cesser les nuisances sonores dont elle déclare être victime de la part de la société VILLARD EXPLOITATION FORESTIERE et charge Monsieur le Maire de rappeler aux parties concernées leurs obligations et les conséquences qu'une procédure judiciaire ferait peser sur chacune d'entre elles.

VŒU RELATIF A LA PRESERVATION DE LA FORET PUBLIQUE

A l'unanimité, le Conseil Municipal soutient l'action des agents de l'ONF et demande à la direction de l'ONF et aux ministères de tutelle de tout faire pour préserver et valoriser ce patrimoine public

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Séance du 28 septembre 2018

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal en remerciant de sa présence Madame Audrey CODA ZABETTA, directrice du Grand Filon.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2018

Le compte rendu de la séance du 22 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

SOCIETE D'ECONOMIE ALPESTRE DE LA SAVOIE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune à la Société d'Economie Alpestre de Savoie au titre de l'année 2018 pour un montant de 150€.

DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité le versement d'une subvention de 50€ à l'Union Départementale des Donneurs de Sang bénévoles de la Savoie pour l'organisation de leur congrès 2018.

Arrivée de messieurs Ludovic ARIBAUD et Franckie LECHEVALLIER

Présents : 8

Votants : 9

PERSONNEL DU GRAND FILON

Monsieur le Maire et la directrice du Grand Filon présentent au Conseil Municipal les modifications d'emploi proposées pour finir la saison 2018. Le Conseil Municipal, par 2 ABSTENTIONS (C.ESAIN et L.ARIBAUD) et le reste POUR, décide :

- De modifier le temps de travail de l'agent d'accueil à compter du 1^{er} octobre 2018, passant de 24h00 à 17h30 hebdomadaires.
- De recruter un agent vacataire durant la période du 21 octobre au 04 novembre 2018 pour un total de 30h00 maximum.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT 2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'obligation de présenter chaque année un rapport sur le prix et la qualité de chaque service public. S'agissant de l'assainissement pour notre commune, ce rapport est adopté à l'unanimité.

ACHAT DE TERRAINS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'acquisition à l'euro symbolique de terrains situés au lieudit le Château pour une contenance totale de 1 895m2 et appartenant aux héritiers des consorts GERMANAZ. Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve cette acquisition à l'euro symbolique.
- Décide de réaliser cette transaction par acte administratif et désigne Mme Monique LEONARD pour représenter la commune dans l'acte

ACHAT DE TERRAINS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'acquisition de terrains situés au lieudit le Bessay appartenant aux consorts ROUBAUD. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à engager des négociations pour la réalisation de cette transaction.

CHEMIN DE LA BRESSE

Monsieur le Maire rappelle que la commune détient qualité de propriétaire indivis des droits sur la parcelle B1684 formant le chemin dit de la Bresse. Un accord pourrait être conclu avec les autres propriétaires indivis pour une cession de leurs droits à la commune selon la procédure des biens sans maîtres afin que ce chemin devienne communal compte tenu qu'ils ne détiennent aucun titre de propriété. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour l'incorporation dans le domaine communal des droits sur le chemin de la Bresse cadastré sous le numéro B1684.

ECHANGE DE TERRAINS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'échange de terrains entre la commune et les consorts WOSIEK. Cet échange porte sur des parcelles situées au lieudit Chardon et La Thouvière. Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- donne son accord pour l'échange de terrains projeté.
- Dit que cet échange sera réalisé par acte administratif, sans soulte, et désigne Madame Monique LEONARD pour représenter la commune dans l'acte.

CESSION DE TERRAINS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des discussions engagées avec Monsieur Yves RUAZ pour la cession de parcelles communales situées au lieudit le Rocher dont une partie est en indivision. Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- prend acte que Monsieur RUAZ prendra à sa charge la réfection du mur et la réalisation du bornage des terrains.

- Dans ces conditions, donne un avis favorable pour la vente des parcelles concernées au prix forfaitaire de 500€.

LIGNE DE TRESORERIE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000€ pour une durée de 1 an auprès du CREDIT MUTUEL.

PERSONNEL COMMUNAL

Afin de permettre la titularisation d'un agent des services techniques dont le contrat se termine en novembre 2018, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer un emploi permanent pour le grade concerné.

PRET RELAIS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contracter un prêt relais auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes d'un montant de 50 000€ supprimant la ligne de trésorerie.

COUPE DE BOIS

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'état d'assiette des coupes de bois de l'année 2019 proposé par l'ONF et désigne Monsieur Robert TREVISIOL pour représenter la commune au martelage des parcelles N°11, 13 et 14.

PROJET DE LOTISSEMENT

A l'unanimité, Le Conseil Municipal :

- Prend acte de l'état d'avancement du projet de lotissement au lieudit PLAN LA TOUR dans le cadre de la révision du PLU.
- Donne délégation à Monsieur le Maire pour poursuivre les discussions avec les lotisseurs intéressés par le projet.

FOURRIERE ANIMALE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la signature d'une nouvelle convention avec la SPA pour l'année 2019 dans le cadre du service obligatoire de fourrière animale.

VŒU CONTRE L'ABANDON DE LA MISE A JOUR DU PLAN CADASTRAL

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des craintes exprimées par les géomètres du cadastre de se voir retirer leurs prérogatives visant à la mise à jour du plan cadastral pour se concentrer unique ment sur le « tout fiscal ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'inquiète de cette évolution et demande à l'administration fiscale de reconsidérer sa position.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 00.

Séance du 17 novembre 2018

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2018

Le compte rendu de la séance du 28 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

ACQUISITION DE TERRAINS

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'acquisition, à l'euro symbolique, des parcelles de terrain appartenant aux conjoints FELIX et situées aux lieudits le Pichet, Marlet, les Plantées, Fond de Jouthier et Combe Aymard. La transaction sera réalisée par acte administratif pour lequel Madame Monique LEONARD est désignée pour représenter la commune.

ANTENNE RELAIS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'implantation d'une antenne relais par la société FREE MOBILE sur la parcelle communale B1553 située au lieudit Les Voutes. Il rappelle que c'est le même projet déjà accepté, que la société FREE avait retiré et qu'elle présente à nouveau. Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Confirme son accord pour l'implantation d'une antenne relais sur ladite parcelle.
- Approuve les termes de la convention correspondante avec la société FREE MOBILE.

VENTE DE TERRAINS

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la cession de la parcelle communale D 653 située au lieudit La Coche, d'une contenance de 305m², à Monsieur Jean Bastien BOUVIER au prix total de 213.50€. (0.70€ le m²)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 00.

Séance du 10 décembre 2018



Date de convocation : 06 décembre 2018

Nombre de Conseillers :		
Afférents au Conseil :	11	
En exercice :	10	
Présents :	8	
Absents excusés :	2	
Ont donné pouvoir :	1	
Votants :		9

L'an deux mil dix-huit, et le dix décembre à dix-huit heures et quarante minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BOUVIER, Maire.

Secrétaire de séance : Madame Christiane LEHMANN.

Présents : Mmes Christiane LEHMANN, Florence CHOUQUER et Monique LEONARD, et Messieurs Robert TREVISIOL, Charles ESAIN, Ludovic ARIBAUD et Fabien TEXIER.

Absents excusés : Messieurs Franckie LECHEVALLIER et Jonathan SEMILLON.

Procuration : Monsieur Franckie LECHEVALLIER à Monsieur Alain BOUVIER.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2018

Le compte rendu de la séance du 17 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

BUDGET GENERAL : DECISIONS MODIFICATIVES

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les décisions modificatives présentées à hauteur de 11 000€ pour le budget général.

PROJET D'ECOLE INTERCOMMUNALE

Monsieur le maire soumet au conseil municipal un rapport résumant les conclusions qui ressortent des dossiers présentés par les communes de St Alban d'Hurtières et St Georges d'Hurtières lors d'une réunion des conseillers des deux communes qui s'est tenue samedi 8 décembre à 14H à la salle des fêtes de St Alban d'Hurtières. Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE, à l'unanimité, de retenir la proposition d'une construction unique intercommunale située au lieudit le Reposet à St Georges d'Hurtières.
- Dans le cas où cette solution ne serait pas retenue par les élus de St Alban d'Hurtières et où le RPI n'inclurait pas du périscolaire à la maternelle de St Georges d'Hurtières,
 - 2 élus votent pour aller à St Alban d'Hurtières (Ludovic ARIBAUD et Fabien TEXIER).
 - 7 voix se prononcent pour le maintien du RPI éclaté et un projet à réaliser à St Georges d'Hurtières.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00.

Séance du 13 décembre 2018

PROJET D'ECOLE INTERCOMMUNALE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- PREND ACTE de la décision de la commune de Saint Alban d'Hurtières de renoncer au projet de construction d'une école unique au profit du maintien du RPI dans les conditions actuelles.
- DECIDE, dans ces conditions, de réfléchir à la solution la meilleure pour continuer d'accueillir sur le territoire communal la maternelle ainsi que l'incorporation éventuelle d'un périscolaire pour éviter aux enfants des déplacements trop importants.
- CHARGE Monsieur le Maire d'engager toutes les démarches nécessaires en vue de la concrétisation de ce projet.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE MAURIENNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la modification des statuts de la communauté de communes PORTE DE MAURIENNE approuvée par délibération le 12/09/2018 et qui concerne :

- Prise de compétence GEMAPI
- Transfert des compétences « enseignement artistique » et « transport scolaire » au Syndicat des Pays de Maurienne (SPM) à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la modification statutaire de la communauté de communes.
- EXPRIME son désaccord sur les changements intervenus au SPM au niveau de la représentativité des communes.

CESSION DE TERRAINS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de cession aux consorts BLANCHET de deux parcelles de terrain, dont l'une contenant un bâtiment nécessitant

des travaux de sécurisation, et situées au lieudit La Thouvière pour une contenance totale de 612 M2.

Le Conseil Municipal, par 1 ABSTENTION (F.CHOQUER) et le reste POUR :

- DONNE SON ACCORD pour la vente aux consorts BLANCHET des parcelles concernées au prix de 5 000€.
- DECIDE de réaliser cette transaction par acte administratif et désigne Monsieur Robert TREVISIOL pour représenter la commune dans l'acte.

CESSION DE TERRAINS

Madame la Première Adjointe fait part au Conseil Municipal de la décision de Monsieur Jean-Bastien BOUVIER de renoncer à l'achat d'une parcelle de terrain située au lieudit La Coche pour une contenance totale de 305 M2 et présente le projet de cession à Monsieur Alain BOUVIER de ladite parcelle. Le Conseil Municipal, par 1 NPPV (A.BOUVIER) et le reste POUR :

- DECIDE de retirer la délibération N°2018-79 du 17/11/2018 approuvant la vente de ladite parcelle à Monsieur Jean Bastien BOUVIER.
- DONNE SON ACCORD pour la vente à Monsieur Alain BOUVIER de ladite parcelle de terrain située à La Coche au prix de 213.50€.

CESSION DE TERRAINS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de cession de terrains situés au lieudit La Combe d'une contenance totale d'environ 2 000M2 aux consorts TEXIER.

Le Conseil Municipal, par 1 NPPV (F.TEXIER) et le reste POUR :

- DONNE UN ACCORD DE PRINCIPE pour la vente aux consorts TEXIER des terrains concernés d'une contenance totale d'environ 2000 M2 au prix de 1.50€/M2.
- DECIDE de réaliser cette transaction par acte administratif compte tenu des travaux nécessaires de préservation de la voirie et désigne Madame Christiane LEHMANN pour représenter la commune dans l'acte.
- PRECISE que les frais de bornage resteront à la charge exclusive de l'acquéreur.

TRAVAUX A COTE NESSY

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des travaux de coupe de bois effectués par des particuliers en bordure de route au lieudit Côte Nessy suite aux intempéries de janvier 2018. Il indique que suite à une erreur d'interprétation du cadastre, la coupe de bois a été effectuée par un propriétaire différent et propose de prendre en charge une partie des travaux à hauteur de 730€. Le Conseil Municipal, par 1 ABSTENTION (F.CHOQUER), 4 CONTRE (R.TREVISIOL, C.ESAIN, M.LEONARD et F.TEXIER) et le reste POUR,

- REJETTE la proposition du Maire citée ci-dessus.
- DECIDE de participer financièrement aux frais engagés à hauteur de 50%, soit 375€, laissant à la charge du propriétaire une somme identique.

BUDGET GENERAL : DECISIONS MODIFICATIVES

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les décisions modificatives présentées à hauteur de 12 000€ pour le budget général

VOIRIE COMMUNALE

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité des conclusions du commissaire enquêteur concernant l'enquête publique relative au déclassement et à la suppression d'une portion de l'ancien chemin rural dit des Angrêtes au Chef-Lieu et charge Monsieur le Maire de procéder à aux publications réglementaires.

BUDGET

Afin de permettre le paiement de dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2019, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses à venir dans les limites suivantes :

- Budget général 0.00€ TTC
- Budget assainissement 25 913.00€ TTC
- Budget Grand Filon 11 532.00€ TTC

REGIE MUNICIPALE LE GRAND FILON : PROROGATION

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la prorogation de la régie pour l'année 2019.

REGIE MUNICIPALE LE GRAND FILON : TARIFS

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs proposés pour l'année 2019.

REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS

Le conseil municipal décide à l'unanimité de réévaluer pour l'année 2019 le régime indemnitaire des agents en fonction du taux d'inflation 2018, soit +1.9%.

PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le tableau des effectifs des emplois permanents arrêté à la date du 13 décembre 2018.

PERSONNEL DE LA REGIE MUNICIPALE DU GRAND FILON

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement des emplois du site minier pour l'année 2019 de la manière suivante :

- Agent d'accueil 12 mois à 17h30 hebdomadaire.
- Responsable de la Régie 12 mois à 35h00 hebdomadaire.
- Chargé de projet ALCOTRA 12 mois à 17h30 hebdomadaire.
- Agent saisonnier 2 mois à 35h00 hebdomadaire.
- Volontaire service civique 8 mois à 35h00 hebdomadaire.

REGIE MUNICIPALE LE GRAND FILON : JOURS D'OUVERTURE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des jours d'ouverture du site telle que proposée.

TRAVAUX GRAND FILON

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'étudier le projet de réalisation de sanitaires extérieurs dans l'objectif d'aménager des emplacements de bivouac au site minier.

INFRASTRUCTURES DE RANDONEE : APPEL A PROJETS

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dépôt d'un dossier de subvention pour la réalisation d'aménagements sur le chemin des Glaires dans le cadre d'un appel à projets du département.

FESTIVAL DECAPADIOT 2019

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'apporter son concours au festival de musique DECAPADIOT qui doit se dérouler à Aiguebelle en juin 2019 par la mise à disposition du gîte de Rochebrune au tarif « weekend » exceptionnel de 300€.

LOCATION DE TERRAINS COMMUNAUX

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable de principe, après accord avec le GAEC du Villaret, actuel locataire, pour la location de terrains situés au Plan du Bourg dans le cadre d'une activité d'élevage de Caprins.

DESSERTE FORESTIERE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la mise en application immédiate d'un dispositif visant à effectuer un état des lieux des voiries communales avant et après chaque chantier forestier avec obligation de déclaration préalable en mairie.

FORET COMMUNALE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'application du régime forestier aux parcelles communales directement adjacentes aux parcelles déjà soumises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00.

Séance du 26 décembre 2018

PROJET D'ECOLE INTERCOMMUNALE

Madame la Première Adjointe fait part au Conseil Municipal de la décision du Conseil Municipal de Saint Alban d'Hurtières de retenir la proposition d'une construction d'un groupe scolaire intercommunal, avec la commune de Saint Georges d'Hurtières, sur le territoire de cette dernière, au lieudit LE REPOSET.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1. PREND ACTE de la décision du conseil municipal de Saint Alban d'Hurtières de retenir le choix d'une construction scolaire unique intercommunale sur le site du REPOSET à Saint Georges d'Hurtières.
2. CONFIRME sa décision du 10/12/2018 pour la réalisation d'un tel projet sur ce même site.
3. DONNE UN ACCORD DE PRINCIPE pour la création d'un SIVU avec les compétences scolaires et périscolaires et la signature d'une convention temporaire entre les deux communes pour la construction du groupe scolaire.
4. PREND ACTE de la demande de Saint Alban d'Hurtières de ne pas dépasser 200 000€ de reste à charge après prise en compte de toutes les subventions (Etat, Région, Département y compris mini contrat...) et indique que la commune de Saint Georges d'Hurtières ne pourra s'engager au-delà de 300 000€, sachant que le terrain viabilisé sera mis à disposition gratuitement pour ce projet.
5. CHARGE Monsieur le Maire de prévoir, avec les élus de Saint Alban d'Hurtières, les modalités d'une communication commune à la population et aux médias sur ce sujet.
6. AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les structures compétentes en vue d'une étude financière des deux communes dans l'objectif d'une éventuelle fusion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 11.

Retrouvez les informations municipales sur le site de la commune :
<http://www.saintgeorgesdhurtieres.fr>